



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 septembre 2023 à 19 heures 30 minutes
Salle d'honneur

Quorum : 12

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELBECQUE Benoît, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme MENARD Michèle, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Annie, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurat(s) :

M. DELANNOY Michaël donne pouvoir à M. DELBECQUE Benoît, M. GALLOIS Dominique donne pouvoir à M. VANBERGUE Guy

Absent(s) :

Mme PLUQUIN Céline

Excusé(s) :

M. DELANNOY Michaël, M. GALLOIS Dominique

Secrétaire de séance : M. GALLOIS Christian

Président de séance : M. FLAJOLET André

Monsieur le Maire indique que Mme DEPLANQUE Alizée a donné sa démission en date du 18 Septembre 2023 et qu'il l'a transmise au préfet.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : Avant de commencer, je vous propose d'ajouter deux délibérations, la première concerne un renouvellement de bail précaire et la deuxième une convention de participation pour 30 Millions d'Amis.

Pas de souci, on est d'accord pour inscrire ces 2 sujets ?

Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Très bien je vous remercie.

Premier du sujet à l'ordre du jour : L'approbation du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions, des observations, des demandes de correction, d'ajout ou de modification, de retrait ou peut-on considérer que ce compte-rendu est fidèle au débat que nous avons eu. J'interroge du regard.

Pas de souci, on est d'accord ? Je vous en remercie

Monsieur le Maire : Nous avons la création d'un emploi permanent pour l'école de musique. C'est vous qui rapportez ou c'est moi ?

Sandrine HANNEDOUCHE : C'est vous

Monsieur le Maire : C'est moi ? Bon je le fais bien volontiers. Vous savez que nous avons tous les ans, une animation dans les écoles à partir d'une musicienne. Notre musicienne de l'an dernier ayant quitté le secteur, nous en avons une nouvelle qui intervient.

L'intervention suppose d'abord la création de l'emploi permanent même si c'est un emploi à temps partiel donc je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous puissions continuer cette animation qui commencerait à partir de début novembre. Pas d'opposition ?

Guy VANBERGUE : Vous avez trouvé la personne ?

Monsieur le Maire : Comment ?

Guy VANBERGUE : Vous avez déjà trouvé la personne ?

Monsieur le Maire : Oui, oui pas facile, pas facile. Laure l'a reçu également. On l'a reçu à deux. Bon apparemment ça à l'air d'aller. Le projet est intéressant, le contact avec les enfants est bienveillant, ce qui est essentiel. Elle n'est pas là pour faire de la discipline, elle est là pour faire de l'animation et de l'encouragement. On évaluera ensuite.

Ça va ? donc si vous êtes d'accord avec ça, il faut modifier le tableau des effectifs puisque l'on passe de 8 à 9 sur cette ligne-là.

Y-a-t-il des questions particulières sur ces deux sujets qui sont complètement très techniques, c'est la vie quotidienne de la ville.

Stéphane VANDERBEKE : C'est une personne de Saint-Venant, aux alentours ?

Monsieur le Maire : Alors où habite-t-elle ? Je crois que c'est Estaires ? C'est ça Estaires.

Stéphane VANDERBEKE : Et il n'y a eu que celle-là comme candidature ou il y en a eu d'autres ?

Monsieur le MAIRE : Comment ?

Stéphane VANDERBEKE : Il n'y a eu que celle-ci comme candidature ou il y en a eu d'autres ?

Monsieur le Maire : Non il n'y a eu que celle-là. Donc sur la création de l'emploi, pas de problème on est d'accord ? Sur la modification du tableau des effectifs, pour qu'on soit en conformité et qu'on ne soit pas retoqué par le contrôle de légalité pas de problème, on est d'accord ? Je vous remercie

On arrive au point suivant sur la participation des communes partenaires ALSH Petites Vacances Octobre 2023.

Sandrine HANNEDOUCHE : Bien, concernant cet accueil de loisirs pour les petites vacances, nous étions, depuis quelques années, régulièrement interpellés aussi bien par les représentants des communes partenaires, que par de nombreux parents, qui souhaitent que l'accueil de loisirs pour les petites vacances soit aussi accessible aux communes partenaires. Donc cela sera une première expérience, cela sera fait pour les petites vacances d'octobre, nous ouvrons notre accueil de loisirs aussi aux communes partenaires. Donc nous avons contacté chaque commune partenaire pour savoir si cette commune était encore intéressée par le fait de participer à cet accueil et donc les 6 communes ont évidemment, enfin, sont évidemment ravies de pouvoir participer à cet accueil de loisirs.

C'est Elodie VEILLEROY qui va organiser cet accueil de loisirs, elle a déjà recruté quelques animateurs et puis c'est elle également qui va établir le planning pour cette semaine.

Et donc les 6 communes partenaires, du fait de leur participation, s'engagent à participer au bon fonctionnement de cet accueil de loisirs, donc s'engage à verser une participation de 20 euros par enfant par jour pour les 5 jours de cet accueil de loisirs.

Donc je soumetts cette délibération au vote

Monsieur le Maire : Faites attention il y aura 3 délibérations concernant l'accueil de loisirs, la première porte sur les principes qui viennent d'être énoncés, la deuxième sur la rémunération des animateurs et la troisième sur les tarifs. On est d'accord ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui

Monsieur le Maire : Pour la première, c'est un changement de paradigme par rapport à ce qui se passait avant : avant nous réservions les communes partenaires pour le grand CLSH, aujourd'hui on l'insère progressivement dans la vie quotidienne de toutes les petites vacances.

Christian GALLOIS : On restreint en effectifs ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Pour l'instant on a noté places limitées où on compte sur 60 enfants en maternelle et 90 en primaire en y accueillant également les collégiens.

Monsieur le Maire : Expérimentation ensuite évaluation, on est d'accord ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Oui

Monsieur le Maire : Alors sur la participation des communes et des principes énoncés par Sandrine, de façon claire, limpide et sereine, y a-t-il des questions ? des observations ? y a-t-il des contres ? des abstentions ? Merci pour votre unanimité. Sandrine deuxième tranche ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Concernant la rémunération des animateurs, donc nous attendons autour de 130 enfants, donc la rémunération des animateurs finalement est identique à celle qui a déjà été appliquée pour les vacances de Juillet et d'Août. Donc vous avez le montant de la rémunération en tant que directeur adjoint et, ensuite, en fonction du statut de l'animateur, et vous avez une préparation pédagogique qui est inférieure au montant qui était attribué pour les grandes vacances dans la mesure où là ça concerne que 5 journées. Donc la rémunération reste identique à celle qui était appliquée pour les grandes vacances.

Monsieur le Maire : La réflexion sur la rémunération interviendra postérieurement aux activités 2023, à savoir que fait-on en 2024 ? Parce qu'en 2024, on a quand même un problème mais ce n'est pas Saint-Venant qui a un problème, c'est toutes les communes qui ont un problème d'attractivité pour les diplômés et les non-diplômés. Et quand on a ce problème d'attractivité, se double un deuxième problème celui de la qualité des candidatures. Voilà. Ce n'est pas la peine d'avoir la langue de bois.

Ok sur ces rémunérations ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci

Monsieur le Maire : Tarifs

Sandrine HANNEDOUCHE : Alors je termine avec les tarifs qui vont être appliqués pour les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants pour cet accueil de loisirs. Pour permettre le bon fonctionnement il faut mettre en place un service de garderie qui sera ouvert dès 7 h 30 et qui devrait se terminer à 18 h 15, ce sont les mêmes tarifs qui sont appliqués pour les vacances de juillet et pour le mois d'Août. Ensuite on ne va pas aller jusqu'à 22 animateurs mais bon on ne sait jamais vu le nombre d'enfants qui peuvent être inscrits. Donc nous recrutons évidemment des animateurs, là je ne sais pas si vous avez vu mais sur les réseaux sociaux il nous manquait des BAFA, donc nous avons demandé à Stéphane qu'il puisse relayer l'information sur les réseaux sociaux pour au départ faire face au nombre d'enfants donc merci encore à Stéphane qui a relayé l'information sur les réseaux sociaux et donc concernant le tarif qui est demandé aux familles, c'est la même chose ce sont les tarifs qui étaient déjà appliqués aux vacances de Juillet et au mois d'Août donc évidemment le tarif dépend du quotient familial et puis en fonction s'il y a 1 enfant, 2 enfants qui s'inscrivent.

Monsieur le Maire : Voilà. Que ce soit pour les recettes ou les dépenses, on maintient les tarifs 2023. La réévaluation se fera après la rencontre avec les maires des communes partenaires. Pas de souci ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? On en est où maintenant ? Il nous manque encore combien d'animateurs ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Pour l'instant, nous avons nos animateurs. Nous avons recruté 14 animateurs.

Monsieur le Maire : C'est bien. Ce n'est pas facile d'organiser ça, c'est même de moins en moins facile mais bon.

Guy VANBERGUE : Ce sont des animateurs qui ont des compétences techniques ?

Sandrine HANNEDOUCHE : Certains oui, certains ont des connaissances en accueil de loisirs pendant les grandes vacances donc ils ont postulé et après on a fait en sorte qu'il y ait des animateurs issus des 6 communes partenaires et également de Saint-Venant.

Monsieur le Maire : D'accord ? Bien, merci pour votre soutien à cette politique en faveur des jeunes.

Question suivante : Dépôt des archives auprès des archives départementales du Pas-de-Calais.

Nous avons reçu des responsables des archives qui ont regardé nos documents, nos registres paroissiaux et d'Etat Civil sur la période 1590-1903 et nous avons considéré à un moment donné, qu'il était peut-être temps de sauvegarder un peu mieux que dans nos bâtiments ce patrimoine remarquable.

Et donc la proposition qui vous est faite, c'est d'accepter le transfert, pas la propriété, le transfert des archives communales vers les archives départementales du Pas-de-Calais, sachant que nous restons propriétaire mais c'est une façon de garantir la sécurité de ces documents de plus en plus prisés. Plus les gens sont déracinés, plus ils cherchent leurs racines. Voilà

Pas de problème là-dessus ? On est d'accord ? Je vais même y ajouter un petit livret que j'ai retrouvé des années 1672. Je ne sais plus ce qu'il contient mais je vais leur donner pour le plaisir d'ajouter à la collection. Pas de souci ? On continue ?

Bail commercial. 73 rue de PARIS

Vous savez que Sandra MARTIN a décidé il y a pratiquement 1 an d'arrêter son activité. Nous avons créé une commission pour recevoir les personnes qui étaient susceptibles de reprendre cette activité sous la responsabilité de Michèle MENARD, c'est elle qui a organisé ça. Nous avons arrêté notre choix sur une personne de Lillers qui va ouvrir le 1^{er} Novembre et cette personne de Lillers nous disait finalement, « je crois que je vais plutôt concentrer mon activité sur Saint-Venant et auquel cas je souhaiterais pouvoir bénéficier du logement à l'étage ».

Il s'agit donc si vous en êtes d'accord de décider d'accepter la location du rez de chaussée d'une part pour qu'elle puisse entrer dans ce bâtiment et commencer son activité pour le 1^{er} Novembre, de décider pour lui permettre de se mettre en route une mise à disposition gratuite du 1^{er} Novembre 2023 au 31 janvier 2024, puis ensuite de fixer le montant du loyer à 50% de sa valeur du 1^{er} Février 2024 au 30 Avril 2024 et enfin un loyer complet de 800 euros par mois toutes charges comprises à partir du 1^{er} Mai 2024. Ce que je voulais vous dire également c'est qu'elle a fait l'expression de vouloir habiter là et que la commission, le bureau tout à l'heure, a donné une acceptation de principe pour un loyer là, du logement à l'étage de 400 à 500 euros. On n'a pas décidé de façon très précise mais cela serait une fourchette.

Guy VANBERGUE : Donc elle va habiter à l'étage ?

Monsieur le Maire : Oui

Christian GALLOIS : Donc c'est 50% jusqu'au 30 avril c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui

Guy VANBERGUE On n'avait pas parlé de faire un accès séparé pour l'étage à l'époque, il me semble ?

Jean-Pierre SANNIER : Oui mais comme elle prend tout

Monsieur le Maire : Si si, c'est Jean-Pierre qui s'occupe de ça pour que les travaux, les aménagements à minima, soient fait dans l'attente d'une certitude d'évolution. On viendra après s'il y a lieu à effectuer des travaux supplémentaires.

Guy VANBERGUE : Pour l'instant c'est loué à la même personne

Monsieur le Maire : Voilà. On est d'accord ? pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie

Nous avons à approuver le rapport de la CLECT du 15 Juin 2023 de la CABBALR relative à Loisinord. La CLECT c'est quoi ?, la CABBALR c'est quoi ? La CABBALR je crois que vous savez, Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et la CABBALR a dû installer une CLECT, commission locale de l'évaluation locale des charges transférées. Qu'est-ce qu'est cette bête curieuse ?

C'est tout simplement une commission d'élus qui doit évaluer en plus ou en moins ce que représente le transfert des charges de la commune vers l'intercommunalité ou de l'intercommunalité vers la commune pour que à un moment donné la CABBALR ne soit pas, je dirai en quelque sorte, le dépôt de tout ce que les communes ne veulent plus ou que les communes ne deviennent pas le réservoir de tout ce que la CABBALR ne veut pas faire.

Quand c'est la CABBALR qui ne fait plus, cela ne s'appelle pas la CLECT, cela s'appelle des allocations compensatoires et quand vous regardez la somme payée par la CABBALR à la ville de Saint-Venant, il y a un certain nombre d'allocations compensatoires puisque la CABBALR n'assure plus un certain nombre de services qui étaient assurés avant par l'intercommunalité Artois Lys Romane (exemple : l'éclairage public, exemple le chapiteau.... Il y a plusieurs exemples comme ça)

Par contre, il y a des exemples qui vont dans l'autre sens, est-ce que la ville de Saint-Venant a transféré des charges à la CABBALR ? La réponse est oui. Elle a transféré une charge, c'est l'équihandi.

Et là pour l'instant il n'y a toujours pas d'accord sur le montant de la charge transférée, on approche de l'accord mais il est assez long et après la CABBALR intervient sur le maintien ou le non-maintien de ces charges transférées.

Ici, il nous appartient d'approuver le rapport de la CLECT du 15 Juin 2023 qui dit la nouvelle relation existante entre la ville de Noeux-les-Mines et la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane en ce qui concerne Loisinord. Une partie de Loisinord, c'est-à-dire en fait l'étang, si mes souvenirs sont exacts, va de nouveau être intégré dans le domaine communal. Les évaluations ont été faites, évaluations contradictoires, la commission s'est présentée devant la commission des finances de l'Intercommunalité mais la loi exige que tous les rapports passent devant les conseils municipaux.

Le Maire ayant deux possibilités :

- Soit dire que ce qu'a fait la CABBALR est bien, c'est ce que je vous propose de dire ce soir
- Soit que vous votez contre et dans ce cas-là, ça fait partie des oppositions tout à fait légitimes qui peuvent exister dans une intercommunalité.

Est-ce que j'ai été clair ?

Guy VANBERGUE : Si j'ai bien compris la logique, c'est Noeux-les-Mines qui demande à reprendre Loisinord ?

Monsieur le Maire : Oui. Le problème je vais vous expliquer. Je peux le dire pour les différentes autres fonctions qui sont les miennes.

En réalité quand la CABBALR a repris le stade de glisse il y avait déjà un problème sérieux d'alimentation en eau. Aujourd'hui, ce n'est plus un problème sérieux c'est carrément une impossibilité de maintenir le niveau d'eau parce que le fond de bentonite est complètement percé à certains endroits, ça a bougé, et que le fond de l'étang n'est pas étanche, ça coute une fortune de remettre de l'eau par les temps qui courent encore faut-il qu'il y en est. Donc le maire de Noeux les Mines constatant cela a proposé lui-même la reprise de cette partie à la CABBALR afin de faire une réflexion globale sur ce qui sera certainement plutôt un jardin public avec un certain nombre d'animations pour les enfants dont on pouvait considérer que le stade de glisse c'était un outil intercommunal structurant mais un jardin pour enfants ce n'est pas un outil intercommunal structurant, voilà. Je vous propose de donner acte de ce rapport de la CLECT et de considérer qu'il est adopté par notre assemblée.

Pas de souci ? pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie

Alors ici c'est une démarche à 2 temps, nous avons d'abord à renouveler le bail de Mr et Mme LOTTE, ceci annule et remplace les délibérations 41 de 2021, 36 de 2022. De quoi est-il question ?

Mr et Mme LOTTE avaient en bail 2 parcelles AW 309 et AW 96 qui sont propriétés communales mais Mr et Mme lotte ont cédé. La cession a eu lieu en cours de mandat. Il s'agit dans un premier bail d'accorder la location à Mr et Mme LOTTE pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 Juin 2022 puis ensuite d'accorder la location à Mr PRUVOST Benoît, repreneur, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Septembre 2023 et enfin de renouveler le bail à Mr PRUVOST Benoît puisque le bail que je vous ai fait voter d'abord ici, c'était simplement pour finir l'année agricole et maintenant il y a un nouveau bail qui repart mais là pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Voilà ça ne change rien aux finances. C'est simplement qu'administrativement il faut que je bloque bien le tout pour que cela soit conforme à la loi et aux textes en vigueur. Ça va ?

Christian GALLOIS : Je n'ai pas eu le temps de tout noter

Monsieur le Maire : Je vais vous donner les papiers Christian

Est-ce que j'ai été assez clair ou pas ? Oui ? Pas de problème ? Donc tu veux des dates ?

Christian GALLOIS : C'est pour le secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Donc accorder un bail à Mr et Mme LOTTE, du 1^{er} Octobre 2021 au 30 Juin 2022, c'est la moitié de l'année culturelle puis à Mr PRUVOST Benoît du 1^{er} Juillet 2022 au 30 Septembre 2023, d'accord ? Fin de la première année culturelle et fin de bail à Mr et Mme LOTTE et enfin de donner par délibération d'affecter à Mr PRUVOST Benoît pour une année du 1^{er} Octobre 2023 au 30 Septembre 2024 ces deux parcelles et je reviendrai devant vous fin septembre 2024 pour le faire pour 2025, voilà pas de problème ? On est d'accord ? Je vous en remercie.

Maintenant c'est avec un grand plaisir que je donne la parole à Benoît DELBECQUE pour les décisions modificatives n°2 en attendant la n°3

Benoît DELBECQUE : Merci André

Alors je vais vous demander simplement de prendre ce document que vous avez eu sur table donc pour les DM n°2, ce sont des ajustements rassurez-vous, il n'y a pas de programmes complémentaires qui ont été ajoutés, c'est des ajustements de programme.

Donc si vous prenez, ce qui nous intéresse aujourd'hui c'est la colonne où il est marqué DM2 donc c'est tout ce qui est en jaune qui est concerné pour ce soir.

Pour l'opération « Mairie – Autre bâtiment », nous avons prévu le remplacement des menuiseries à la garderie, nous avons inscrits 16 000 euros, je vous propose de retirer ces 16 000 pour cette année puisque Denis me dit qu'on n'est pas prêt, il nous faut encore des devis et nous ne serons pas en mesure de faire ça cette année, on verra l'année prochaine. Donc on retire.

Il y avait également des travaux pour le CCAS, nous avons déjà retiré 90 000 euros en DM1 qui concernait des travaux réalisés par une entreprise et on avait laissé les travaux réalisés par nos services techniques. Denis nous dit qu'ils sont déjà pris pour le local des ACPG et n'auront pas le temps de réaliser les travaux au CCAS pour cette fin d'année. Je propose donc de retirer ces 25 200 euros donc on retire l'opération travaux CCAS pour cette année.

Nous avons au niveau des travaux du fruitier. Monsieur le Maire disait la personne va louer le local commercial et le logement du haut. A l'époque il était question que la personne occupait simplement le bas et que logement n'était pas pris par cette personne. Aujourd'hui changement de situation, la personne souhaite habiter sur place, on peut comprendre, donc les travaux initialement prévus pour faire l'aménagement et scinder les deux parties s'élevaient à 12 000 euros comme il n'y a plus lieu de faire ces aménagements, on propose donc de retirer en dépenses c'est 12 000 euros.

En dessous, vous avez acquisition immobilière donc là vous avez une valeur réelle de l'arboretum, donc là je vous explique, la CABBALR nous cède pour un euro symbolique l'arboretum, par contre nous il y a quand même lieu d'inscrire une valeur comptable, donc faire apparaître en valeur comptable ces éléments-là donc l'arboretum a été évalué à un montant de 37 999 euros que vous trouvez en dépenses mais qui vient s'équilibrer en recette à 37 999 euros, c'est simplement un jeu d'écriture, c'est simplement pour rentrer la valeur comptable dans le budget donc c'est bien une acquisition à un euro symbolique rassurez-vous.

Dans l'autre page, vous avez en réparation voie communale, au niveau des travaux rue d'Aire et rue de Hurtevent, tout a été payé, nous avons une moins-value de 13 925 euros donc de décisions modificatives n°2, moins 13 925 euros pour les travaux rue d'Aire, rue de Hurtevent, on ne va pas s'en plaindre.

Par contre, il y a lieu pour solder tout l'ensemble des subventions de rajouter un compteur vélo. On nous demande dans le cadre d'un montage de subvention de mettre un compteur vélo puisque vous savez que le projet rue d'Aire, rue de Hurtevent a été ciblé sur la mobilité douce, la circulation des vélos et des piétons donc là je propose de rajouter 7 200 euros c'est un devis que l'on a de Denis, on en fera certainement d'autres puisqu'on va vérifier si les montants sont vraiment bons. Donc 7 200 euros rajouté.

Donc réparation inondations, rappelez-vous nous avons mis un budget de 150 000 euros en réparation pour les inondations en diverses voiries. Les travaux ont été réalisés nous avons une moins-value de moins 5 031 euros donc moins 5 031 euros en DM2.

Par contre, concernant des frais d'étude Chemin de Ceinture. Si vous voulez nous avons engagé des frais d'étude pour le Chemin de Ceinture puisque nous prévoyons sur 2024 de rénover la partie qui se situe entre les écoles maternelle, CD 916 et peut-être même un peu au-delà jusqu'à la rue de l'Égalité, nous verrons ça dans le projet mais il a fallu engager des frais d'étude donc là les frais d'étude c'est quoi ? Si vous voulez nous avons dû faire des études d'achaper, ce sont des recherches d'amiante dans les voiries, aujourd'hui quand on lance un dossier de consultation, on doit vérifier avant, nous en tant que propriétaire de notre voirie,

s'il n'y a pas d'amiante dans les voiries donc il y a des carottages qui ont été fait, qui seront fait et c'est à hauteur de 5 000 euros, vous avez également des frais de géomètre puisqu'il y a lieu d'arpenter pour bien définir le fils d'eau, les caniveaux, les écoulements donc nous avons des frais de géomètre à hauteur de 3000 euros.

Ensuite nous avons création d'un busage rue du Bas Hamel, les travaux ont été fait nous avons également une moins-value pour 748 euros.

Les ordinateurs aux écoles, donc nous avons prévu au budget 2 242 euros, 7 ordinateurs ont été achetés et nous avons une moins value de 424 euros.

Ensuite en acquisition immobilière, nous avons si vous voulez la vente de la parcelle, anciennement TERLUTTE à 147 000 euros et en face nous n'avions pas de recette. Aujourd'hui nous avons un acquéreur pour cette parcelle. C'est Carrefour qui se porte acquéreur et nous avons à ajouter en recette le montant de 139 360 euros.

Donc ensuite éclairage public, donc là nous avons mis 77 000 euros. Aujourd'hui les devis sont rentrés, il n'y a pas mal de devis, nous avons fait pas mal de consultations. Il y avait lieu de les analyser et on s'aperçoit qu'on est un peu supérieur à 77 000 euros dans les résultats que l'on peut voir. Par contre il y a lieu d'analyser d'un point de vue financier et d'un point de vue qualitatif mais néanmoins pour ne pas bloquer le chantier puisque pour engager les travaux assez vite nous ajoutons une provision, une dépense complémentaire de 33 000 euros pour les éclairages publics puisque notre premier estimatif n'était pas bon mais il y aura lieu d'ajuster en complément du DM 3 sur ce sujet-là puisqu'il y a d'ajuster peut-être à la baisse, je l'espère, le montant de la dépense. Ce que je ne peux pas c'est bloquer les travaux. Les 33 000 euros ont été mis par rapport aux ordres que nous avons reçus.

Ensuite, vous avez au niveau du clos couvert, Hospice, nous avons des avenants qui arrivent, je dirai que c'est des avenants qui restent limités par rapport à l'ampleur du chantier puisque vous voyez nous étions sur 1 068 000 euros, nous avons des avenants pour les locaux associatifs de plus de 27 000 euros, somme raisonnable par rapport au chantier.

L'intérieur de la maison des associations, là pareil, nous avons un avenant de 112 000 euros par rapport aux 1 391 000 euros qui était prévu au départ, donc 112 000 euros ça reste relativement modeste. Nous avons mis une provision puisque nous savons que le chantier évolue. On trouve régulièrement des surprises donc dans les avenants si vous voulez, dans les 27 000 euros, nous avons la découverte de l'amiante à un endroit puisque personne ne savait qu'à cet endroit il y en avait puisqu'il y avait un coffrage, c'était caché. Nous avons ajouté 18 288 euros en provision pour d'autres petites surprises que nous pourrions avoir.

A l'autre page, nous allons trouver moins 7 200 euros, là c'est un autofinancement de la section fonctionnement. Là c'est 7 200 euros en moins, je vous expliquerai après

Là nous avons donc un budget investissement qui est équilibré à hauteur de 5 712 238,06 euros. Voilà

On va passer au fonctionnement.

Là vous allez prendre la section de fonctionnement, ce document. Je vous explique car là vous avez les 7 200 euros. Vous savez que quand on fait des résultats la fin du fonctionnement fait un transfert vers la section d'investissement. Là nous avons supprimé des travaux, si vous prenez la feuille section de fonctionnement en recettes, vous allez voir qu'au chapitre 722, immobilisation corporelle, nous avons mis moins 25 200 euros. Les moins 25 200 euros correspondent à la fois aux matériaux et à la main d'œuvre qui était réalisée en régie pour les travaux du CCAS ici derrière. Ce que nous avons supprimé tout à l'heure. Donc là nous avons les 25

200 euros enlevés des recettes de fonctionnement. Par contre aussi dans les dépenses vous allez trouver dans la même ligne 18 000 euros en moins. Ces 18 000 euros se sont les matériaux.

Alors tout en haut pour équilibrer, pour que la section de fonctionnement soit équilibrée, vous allez retrouver ici en virement à section investissement les moins 7 200 euros tout en haut. Je ne sais pas si vous allez comprendre c'est un peu une articulation un peu spéciale car si vous voulez en investissement nous avons à la fois les matériaux et la main d'œuvre qui sont comptés et par contre sur la partie recettes en investissement vous n'avez que la main d'œuvre donc là simplement vous avez les 7 200 euros que vous retrouvez dans le tableau des investissements. Ce n'est pas évident d'expliquer cette manipulation c'est un peu spécial à la comptabilité d'une commune.

Donc vous voyez ce sont simplement des petits ajustements donc il y a lieu de voter les décisions modificatives n°2 à la fois en investissement et en fonctionnement. Qui est d'accord ? Pour les 2 sections, vous êtes d'accord ? Pas d'abstention ? Personne contre ? A l'unanimité. Je vous remercie

Guy VANBERGUE : J'ai une question qui n'a rien à voir avec. C'est au niveau de la CABBALR avec l'arboretum. On vous l'a vendu pour un euro c'est ça ?

Benoît DELBECQUE : Oui

Guy VANBERGUE : Et avant qui s'en occupait ?

Benoît DELBECQUE : C'était nous, c'est nous qui assurons l'entretien. Le souci c'est que s'il faut attendre la CABBALR, on peut attendre longtemps.

Monsieur le Maire : C'est bien parce que la CABBALR ne l'entretient pas qu'on a demandé la restitution de la propriété et ce que vous avez eu tout à l'heure c'est la revalorisation de cette propriété pour qu'elle soit inscrite à l'inventaire du patrimoine

Guy VANBERGUE : Donc le personnel va continuer de s'en occuper ?

Monsieur le Maire : Le personnel va continuer de s'en occuper. D'autant plus que pour nous et vous le savez parfaitement, c'est un lieu stratégique dans la gestion des inondations.

Je voulais intervenir pour un point et attirer votre attention sur un point. Nous avons vendu la friche Terlutte et quand vous regardez le delta entre ce que cela a coûté, ce que la ville a payé à l'EPF et ce que la ville va recevoir de Carrefour, il y a un delta négatif de l'ordre de 7 000 euros.

Ce delta négatif est à regarder par rapport à 2 critères : le premier c'est que l'EPF porte pour nous depuis 5 ans sans intérêt ce dossier financier c'est à dire que les 140 000 euros sont portés sans intérêt par l'EPF depuis 5 ans. Cela mérite d'être regardé.

La deuxième est que en faisant cette vente nous évitons une division cadastrale où ça s'était à la charge de la commune. Elle est estimée entre 3 et 4000 euros.

Benoît DELBECQUE : Et un budget annexe

Monsieur le Maire : Donc voilà et on serait obligé de faire un budget annexe Donc la simplification administrative fait que l'on s'en sort bien dans cette affaire. Vous l'aviez déjà voté mais je voulais vous le dire quand même.

Ça va ?

Guy VANBERGUE : Je voudrais savoir ce qu'est un compteur à vélos ?

Monsieur le Maire : Un compteur à vélos c'est un instrument qui est posé au sol et qui permet de mesurer le nombre de passage vélos ou piétons

Benoît DELBECQUE : Qui va rester ?

Guy VANBERGUE : Au niveau du busage rue du Bas Hamel, il a été abimé ?

Benoît DELECQUE : Le Bas Hamel, ce n'est pas qu'il était abimé c'est qu'il y a un pot qui a été enlevé, un regard qui avait été positionné au bout de ce busage et il s'est avéré que l'exploitant où sa canalisation passe sous la voirie, ne pouvait pas se brancher car le busage passe sous la voirie et arrivé dans ce regard. Le souci est que à un moment donné l'agriculteur ce sont des gros tuyaux et il ne peut pas se brancher il ne peut pas plier un tuyau c'était impossible on était à une période critique où il y avait une nécessité d'irriguer, il a fallu prendre la décision, qu'est-ce qu'on fait ? Donc le regard a été enlevé

Guy VANBERGUE : Donc c'était une erreur à la base quand on a busé ? Ils ont été trop loin ?

Benoît DELBECQUE : Donc oui ils ont été trop loin, tout à fait

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Merci

Question suivante : Passage à la M57

Je vous fais simplement une information ce soir, la M57 c'est la nomenclature budgétaire et comptable de toutes les collectivités territoriales. La M57 vise à avoir une lecture beaucoup plus précise de l'évolution de notre comptabilité avec en particulier un assouplissement des règles en ce qui concerne la pluri annualité des crédits, la fongibilité des crédits et la gestion de dépenses imprévues. Donc nous devons être prêt pour le 1^{er} Janvier 2024 et vous aurez à délibérer sur le référentiel M57 que nous mettrons en place pour la commune de Saint-Venant lors du conseil municipal d'octobre, pour l'instant c'est simplement une information. Il n'y a pas de vote.

Ça va ? Pas de problèmes ?

Vous avez sur table un beau document, riche d'informations sur les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics de la CABBALR, il n'y a pas de vote, il s'agit simplement de prendre acte que tout ceci a été présenté au conseil municipal et que ce rapport vous a été communiqué. Je n'interrogerai pas la prochaine session pour savoir si vous l'avez lu intégralement et si vous avez retenu les informations.

Enfin, puisque j'ai demandé un ajout, une délibération de principe concernant la convention avec 30 Millions d'Amis. Je propose de prendre une délibération afin de pouvoir acter notre relation avec 30 Millions d'Amis et les associations locales en vue de la stérilisation des chats. La commission des finances qui se réunira pour la DM 3 en octobre précisera le montant de cette participation financière. Nous n'allions pas réunir la commission des finances pour ce seul point donc le principe c'est que nous actons l'accord ce soir d'une participation et le montant sera décidé à la réunion de la commission des finances préparant la DM 3 puisque Benoît vous a dit tout à l'heure dans la délibération financière, qu'il nous restait des ajustements à faire et des compléments d'étude à faire sur ce qui concerne l'éclairage public. Nous reviendrons donc devant vous avec les chiffres précis et l'analyse technique précise étant donné que c'est un gros enjeu pour ce qui concerne les économies en ce qui concerne l'éclairage public et l'efficacité d'un éclairage de haute qualité environnementale. D'accord ? Voilà

Nous arrivons aux questions diverses

Dans les questions diverses, je tiens à souligner et vous l'avez sur table : l'excellent rapport de Jean Marie BÉRON sur ce qui concerne les rivières, cours d'eau et fossés 2023 avec d'une part la répartition de ce qui est d'ordre communal et ce qui est d'ordre intercommunal, la présentation du réseau très complexe des cours

d'eau sur Saint-venant avec à la fois les variations pour ce qui concerne les noms et sur ce qui concerne les débits et enfin un carte qui vous reprend l'essentiel de ce que nous avons fait.

Deuxième point, vous avez également un arrêté municipal concernant la sécurisation des voiries communales en ce qui concerne l'enlèvement des betteraves sucrières. Nous avons une caractéristique depuis quelques années c'est que aucun camion ne croise un autre camion et que tout permet de tourner dans un sens qui est précis. J'ajoute que si vous voyez des dysfonctionnements c'est-à-dire des non-respects, vous pouvez avertir Jean-Marie BÉRON de jour comme de nuit puisque c'est une période souvent complexe où les camions sont peut-être un peu surchargés, l'intention n'est pas toujours de respecter le sens de circulation donc c'est la tranquillité des gens qui est mise en cause dans cette affaire. En tout cas je le remercie de ces deux documents.

Guy VANBERGUE me pose une question pour savoir si le propriétaire du bateau installé derrière les services techniques paie un loyer à la commune, la réponse est que nous avons mis pendant 4 mois à disposition un espace pour pouvoir stocker ce bateau en contrepartie d'un don au CCAS. Si ce bateau n'est pas parti, il sera ensuite soumis à une location mais je ne voulais pas non plus que soit handicapé le nouvel exploitant qui fait bien son boulot. Voilà.

J'ai reçu de Dominique GALLOIS un texte assez long relatif d'abord au fait qu'il était absent aujourd'hui puisqu'il est en vacances et relatif à des questions, une liste de questions qui concerne l'antenne relais. Je vais d'abord faire un point pour ce qui concerne l'antenne relais FREE avant de vous expliquer la suite des événements. Les responsables FREE je les ai reçus le 12 Septembre 2023, ce n'est pas la première fois que je les recevais mais je les ai reçus à nouveau le 12 Septembre 2023. Alors pour ceux qui n'auraient pas suivi l'actualité sur les réseaux sociaux, sur l'angoisse des uns, les applaudissements des autres. De quoi est-il question ? Il est question que FREE installe une antenne supplémentaire dans le quartier du Nocq Picot, pas très loin de Isbergues dans la belle plaine de Saint-Venant au milieu d'une pâture d'accord ? et donc ceci a créé quelques émois ici ou là.

L'état des lieux est le suivant : les responsables FREE nous ont informés le 12/09 des conditions de la faisabilité de leur installation et ils nous ont expliqué l'étendue de la zone d'amélioration du réseau, c'est à-dire je crois 600 mètres autour de ce mat.

FREE confirme donc le 12 son souhait d'implantation, après discussion et échange,

Il est décidé

1/ de déposer un nouveau dossier d'information qui sera mis à la disposition du public, ce dossier d'information sera disponible en septembre-octobre

Je vois l'opposition qui essaye d'écrire tout ce que je dis, la note qui est écrite à votre disposition elle est complètement transparente mais vous pouvez continuer

2/ de déposer une Déclaration Préalable de travaux. Suite aux remarques faite par la ville, il sera nécessaire de faire une étude de sol, une étude précise d'implantation, une étude précise de raccordement aux réseaux électriques et d'établir un accord de bail et de rémunération d'occupation du sol. En cas d'accord et uniquement en cas d'accord, il y aura un arrêté municipal qui comportera

a/un état des lieux des frais d'extension à la charge de l'opérateur

b/les contraintes techniques imposés suite à l'application du PPRI (Plan Prévisionnel des risques d'inondation)

c/ Les conditions locatives et les obligations de recours à l'effet initial en cas de résiliation du bail, un état des lieux précisera les responsabilités respectives.

Un panneau d'affichage au lieu d'implantation et en mairie permettra la diffusion de l'affirmation à tous les citoyens et enfin il y aura un calendrier des travaux. La ville mettra à disposition du public pour accueillir toutes remarques, objections ou propositions citoyennes un cahier qui sera disponible ici consultable également par tous. Donc en l'état actuel des choses cette discussion pour intéressante quel soit n'engage strictement en aucun cas la mairie, si longtemps qu'il n'y a pas un retour sur les conditions initiales qui ont été posées. Voilà la réalité des choses. Donc je mettrai dans le cahier la remarque de Monsieur GALLOIS parce qu'il me parle aussi de la présence de cigognes, de chauve-souris..., du stockage de l'eau qui ne serait plus une priorité, de perte de terres cultivables qui seraient compensées... Tout ceci fait partie des questions légitimes mais d'une approche non scientifique je dirais des propositions que nous avons faites suite à la réunion du 12 Septembre. Voilà ce que je voulais vous dire, s'il y a des interventions de la part des uns et des autres, il n'y a aucun problème je reçois vos remarques, doléances et interrogations avec attention et bienveillance.

Pas de question ? pas d'observation ?

Donc vous avez vu que Alexandre CLERGON exposait entre Terre et Mer à Burbure le 27 Octobre à 18 h 30.

Je n'ai pas reçu d'autres questions diverses.

Guy VANBERGUE : J'ai une question à Morgan. Tu as fait un beau feu d'artifice le 27 septembre c'est bien, ce n'est pas le Comité des Fêtes ?

Morgan VANYPER : Non ce n'est pas le Comité des Fêtes, c'est la mairie

Guy VANBERGUE : Moi j'ai vu dans le journal, il n'y a pas longtemps, que cela apparaissait comme des dépenses secondaires, superflues. Est-ce encore d'actualité le feu d'artifice ?

Monsieur le Maire : Alors le feu d'artifice si je devais décider en 2024 de faire un feu d'artifice je considérerais que c'est une dépense superflue. Le problème est que ça a été décidé en 2022, reporté pour cause de sécurité le 14 juillet c'est une décision conjointe que Michèle et moi nous avons pris avec d'autres élus vu les risques qu'il y avait à cause de la sécheresse mais ce report devait avoir une exécution avant le 15 Octobre sinon nous perdions la totalité de notre engagement.

Michèle MENARD : Avec des pénalités en plus

Guy VANBERGUE : Vous auriez pu le faire à la ducasse ?

Monsieur le Maire : On aurait pu le faire à la ducasse. On l'a fait sans aucun problème. Moi je suis restée à l'entrée, on a compté 350 personnes, je trouve que c'était pas mal. Après on peut en discuter. Peut-être qu'à la ducasse cela aurait-été bien, je ne sais pas.

Michèle MENARD : J'avais demandé au prestataire mais le prestataire ne pouvait pas à la ducasse.

Monsieur le Maire : Merci la séance est terminée

Le Secrétaire de séance,

